

Année scolaire 2018 - 2019
**Dossier d'inscription
en MC TRE**



Lire attentivement SVP

La possession d'un dossier d'inscription ne signifie pas obligatoirement que l'admission est accordée. Pour que l'admission soit définitive, il faut impérativement cumuler les conditions suivantes :

- admission sur Parcoursup avec confirmation «Oui définitif»
- présentation d'un certificat médical d'aptitude aux travaux en hauteur

Ces conditions sont incontournables

Inscription en MC TRE



Lire attentivement SVP

Préalables à l'inscription définitive en MC Technicien(ne) en Réseaux Electriques

Certificat médical d'aptitude aux travaux en hauteur :

Il est impératif de fournir au lycée le certificat cité ci-dessus au plus tard le 01 septembre 2018, celui-ci a pour objectif d'attester que le candidat n'est pas atteint de pathologie incompatible avec l'exercice des travaux en hauteur.

Soumission aux troubles du vertige :

Il appartient au candidat(e) de savoir si il(elle) est sujet(e) aux troubles du vertige. Si il s'avère après inscription que c'est le cas, le(la) candidat(e) devra immédiatement quitter la section MC TRE. Le lycée EIFFEL ne pourra alors proposer aucune formation en remplacement.



Compléter et signer impérativement SVP

Je soussigné : NOM

Prénom

reconnait avoir pris connaissance du texte ci-dessus et en accepte les conséquences.

Bon pour faire valoir ce que de droit,

à Dijon, le

Signature :

INSCRIPTION au LYCÉE EIFFEL
en Mention complémentaire
« Technicien(ne) en Réseaux Electriques »

Merci d'apporter le plus grand soin pour remplir les documents.
Merci d'écrire le plus lisiblement possible.

→ Liste des pièces à fournir :

- ↪ Copie de la carte d'identité (à agraffer au dos de la fiche d'inscription).
- ↪ **Inscription en 1^{ère} année post-bac**
Copie du relevé de notes du Baccalauréat [à nous remettre ultérieurement au bureau du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (dès qu'il sera en votre possession)]

→ Liste des documents à rendre (dûment complétés) :

- ↪ La fiche d'inscription " année scolaire 2018-2019 ",
 - ↪ Copie de la carte d'identité (à agraffer au dos de la fiche d'inscription)
- ↪ La fiche infirmerie (+ **1 photo**),
- ↪ La fiche de renseignements en cas d'urgence,
- ↪ La fiche intendance (+ **1 photo**, + **RIB à agraffer en bas à gauche**)
- ↪ Le chèque de demi-pension
- ↪ **Le certificat médical d'aptitude aux travaux en hauteur (pas de pathologie incompatible)**
- ↪ La fiche supplémentaire d'inscription en MC TRE

→ Autre : ↪ Le versement à la Caisse de Solidarité (voir information ci-dessous).

RETOUR du DOSSIER d'INSCRIPTION :

**PAR RETOUR
DU COURRIER**

Délai de rigueur :

20 juillet 2018

CAISSE DE SOLIDARITÉ

1 – OBJET : la caisse de solidarité permet de venir en aide aux élèves dont la famille éprouve temporairement des difficultés (financières en particulier). Les sommes collectées constituent des fonds publics versés à l'agent comptable du lycée, contrôlés et gérés par lui dans le cadre du budget de l'établissement.

2 – MODALITÉ de PAIEMENT :

Le montant de cette cotisation facultative est fixé à **2,30 euros minimum**. Versement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **L'AGENT COMPTABLE du LYCÉE Gustave EIFFEL**

Nous vous conseillons de joindre ce paiement avec le dossier d'inscription ou de le remettre sous enveloppe, à la rentrée scolaire, au service intendance.

Mention Complémentaire « Technicien(ne) en Réseaux Electriques »

Nom : (agrafer la copie de la carte d'identité au verso)

(tous les) Prénoms :

Né(e) le : **à** **Dpt** : /__/__/

(1) Garçon Fille **Nationalité** :

Régime : (1) Interne-externé (prend les petits déjeuners, déjeuners et dîners au lycée mais n'y dort pas)

Demi-pensionnaire

Externe

Scolarité de l'année précédente (2017 / 2018) : Formation :

Nom de l'établissement : Ville : Dpt.....

Dernier diplôme : spécialité :

(1) préparé obtenu **année** :

Coordonnées personnelles de l'étudiant

Adresse :

.....

 (fixe)  (portable)

Courriel :

FICHE INTENDANCE

Agrafer
votre
photo

*Photo obligatoire
pour établir la carte de self*

NOM :Prénom :

CLASSE (niveau de classe à la rentrée 2018)

QUALITÉ :

Interne

2de-Tle/4 nuits

2de-Tle/5 nuits

Post-bac

Demi-pensionnaire

forfait 4 jours

Jours choisis (choix modifiable à la rentrée)

lundi mardi mercredi jeudi vendredi

forfait 5 jours

prestation

externe

interne-externé

ELEVE BOURSIER

oui

non

attente de décision

(bourse nationale de lycée)

ADRESSE POSTALE :

Code Postal et commune :

Portable (élève / étudiant) :

Courriel :

NOM du RESPONSABLE LEGAL:

ADRESSE POSTALE :



(fixe)



(portable)

Courriel :

Souhaitez-vous recevoir tous les documents relatifs à votre enfant exclusivement par mail ? oui non

*Les dégradations (livres, locaux, mobilier...) commises par des élèves sont facturées au tarif de la remise en état.

Si votre enfant est demi-pensionnaire à la prestation merci d'agrafer ci-dessous un chèque de 66,00 euros (soit 15 repas). Le chèque sera encaissé dès réception.

TRÈS IMPORTANT

***Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal pour le paiement des bourses ou un remboursement éventuel (solde du compte de restauration en cas de départ d'un demi-pensionnaire, remboursement de voyage).**

*** Agrafer votre RIB ici.**

Etablissement scolaire : Lycée Eiffel Dijon 2018/2019 Classe :

Mettre cette feuille sous enveloppe compte tenu des renseignements médicaux qu'elle contient, et l'adresser à l'infirmière de l'établissement.

FICHE INFIRMERIE

NOM : **Prénom :** **né(e) le :**

Photo à
agrafer

DATE DE VACCINATION : (Joindre une photocopie des pages du carnet de santé comprenant les vaccinations DT POLIO et Rougeole-Rubéole-Oreillons, (et Hépatite B pour section ASSP)

Date du dernier rappel DT – COQ – POLIO :

	OUI	NON
VOTRE ENFANT PORTE T-IL DES LUNETTES ?		
Si OUI Nom de l'ophtalmologiste qui le suit :		
VOTRE ENFANT A-T-IL DES PROBLEMES D'AUDITION ?		
Si OUI Nom du médecin ORL qui le suit :		
VOTRE ENFANT A-T-IL UN REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER ?		
Lequel :		
VOTRE ENFANT EST –IL ALLERGIQUE ?		
Merci de préciser ce à quoi il est allergique:		
VOTRE ENFANT EST –IL EPILEPTIQUE ?		
VOTRE ENFANT EST –IL ASTHMATIQUE ?		
VOTRE ENFANT A-T-IL UN TRAITEMENT MEDICAL REGULIER ?		
Lequel :		
VOTRE ENFANT A-T-IL UN SUIVI PARTICULIER ?		
Orthophonie ?		
Psychologue ?		
Kinésithérapie ?		
CMPP (Centre médico-psycho-pédagogique)		
Autres ? (préciser)		
VOTRE ENFANT BENEFICIE T-IL D'AMENAGEMENT SCOLAIRE ?		
Projet personnalisé de scolarisation (PPS)		
Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)		
Plan d'accompagnement pédagogique (PAP)		
Merci de prendre contact avec son professeur principal pour la mise en place		
LA SANTE DE VOTRE ENFANT A T-ELLE NECESSITEE, L'AN DERNIER, DES SOINS OU UN TRAITEMENT MEDICAL SUR LE TEMPS SCOLAIRE AVEC MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)		
Souhaitez-vous reconduire ce PAI ?		

En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus

Signature des parents

Ale

Nous vous remercions d'avoir rempli ce document, qui est très important pour le suivi de votre enfant.

.....

Fiche de renseignements en cas d'urgence

(A photocopier et donner aux services d'urgence)

Identité de l'élève :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe : 2018/2019

Adresse :

Date du dernier rappel DT POLIO :

Identité des parents :

Nom Prénom Profession

Père :

Mère :

Adresse des parents ou représentant légal :

.....

Adresse Père ou Mère si différente :

.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille le plus rapidement possible.

Numéro de téléphone du domicile :

du travail du père Portable :

du travail de la mère : Portable :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de récupérer votre enfant dans la cas ou vous ne pourriez pas vous déplacer (réponse obligatoire)

.....

En cas d'urgence, j'autorise le transport de mon enfant accidenté ou malade par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Attention, un élève mineur ne pourra sortir du centre hospitalier qu' accompagné de sa famille.

Nom, adresse et **Numéro** de sécurité sociale auquel est rattaché votre enfant (CPAM, MGEN, Autres...)

.....

Numéro et adresse de l'assurance scolaire :

.....

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Attention si votre enfant est malade, nous vous remercions de bien vouloir le garder à la maison, l'infirmerie scolaire n'est pas un centre de soins et il ne sera pas possible de lui donner des médicaments en dehors de toute prescription médicale.

Signature des parents.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

L'accès au self se fait à l'aide d'une carte qui est remise à chaque nouvel élève. En cas de perte, de vol ou de détérioration de celle-ci, l'élève doit s'adresser immédiatement au service intendance pour son remplacement. Son prix est de 5 euros pour l'année civile 2018.

DEMI-PENSIONNAIRES A LA PRESTATION

FONCTIONNEMENT ET PAIEMENT :

- Seuls les repas consommés sont payés.
- Le compte de restauration de l'élève doit toujours être approvisionné : **le solde négatif est exceptionnellement toléré.**
- En cas de départ ou de fin de scolarité, la somme restant sur le compte est remboursée par virement sur le compte bancaire ou postal, dès lors que le solde est supérieur à 8 euros.
- **Paiement** : le prix du repas est de 4,40 euros pour l'année civile 2018. Il se fait à l'avance de préférence par virement (IBAN : FR76 1007 1210 0000 0010 0506 082, BIC : TRPUFRP1), par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Gustave EIFFEL et déposé dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, au service de l'intendance, en espèces auprès de ce même service, qui délivrera un reçu.

INTERNES, INTERNES EXTERNES ET DEMI PENSIONNAIRES 4/5 JOURS

FONCTIONNEMENT et PAIEMENT

- Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté impose le maintien du régime forfaitaire. La facturation s'effectue : avant les vacances de la Toussaint, mi-février et mi-mai et le règlement se fait à réception de la facture.
- **Paiement** : à réception de la facture. Il se fait par chèque, espèces ou virement bancaire (coordonnées sur l'avis aux familles distribué.) Un échéancier peut être accordé sur demande à l'intendance.

Tout changement de qualité doit être demandé, par écrit, dans les quinze jours qui précèdent le trimestre suivant, sauf au premier trimestre (changement de jours pour le forfait demi-pensionnaire 4 jours : 15 jours suivant le début du trimestre).

Attention, tout trimestre commencé est dû (Règlement intérieur – II –RELATIONS au SEIN de la COMMUNAUTE SCOLAIRE)

TARIFS HEBERGEMENTS –RESTAURATION ANNEE CIVILE 2018.

		Janvier – avril 2018 (pour information)	Mai – juillet 2018 (pour information)	Septembre – décembre 2018	TOTAL
INTERNE	2de-T1e/4 nuits	607,60 €	319,80 €	607,60 €	1535,00 €
	2de-T1e/5 nuits	637,40 €	364,20 €	637,40 €	1639,00 €
	Post Bac	683,28 €	390,44 €	683,28 €	1757,00 €
INTERNE - EXTERNE		511,39 €	292,22 €	511,39 €	1315,00 €
DEMI-PENSIONNAIRE	4 jours	197,13 €	103,75 €	197,13 €	498,00 €
	5 jours	227,50 €	130,00 €	227,50 €	585,00 €
	Prestation	4,40 € le repas			

Les logements pour étudiants hors du lycée

Une convention été signée avec le **CROUS** de Dijon. Elle prévoit depuis la rentrée 2013/2014 la possibilité d'hébergement en chambre universitaire : www.crous-dijon.fr; Une vingtaine de chambres sont réservées jusqu'au 15 juillet. Les étudiants du lycée Eiffel qui souhaitent réserver au CROUS doivent se faire connaître auprès de la vie scolaire du lycée au moment de l'inscription.

Le lycée Eiffel a signé **quatre conventions** avec :



Résidences étudiantes **les Estudines** Champolion (studios meublés) : www.estudines.com. En retour, nos futurs étudiants bénéficient d'un rabais de 100 € sur le premier mois de location à l'année.



Résidences Étudiantes

L'association **O.N.L.E (Office National du Logement Etudiants)** pour le compte de la résidence **ONLE Saint-Exupéry** : <http://residences.leclubetudiant.com/residence-saint-exupery/> Une vingtaine de logements sont réservés chaque année pour les étudiants d'Eiffel, qui bénéficieront d'une réduction des frais de dossier.



Appart'Etud

La société **Néméa Appart'Etud** : <http://www.nemea-residence-etudiante.com/>. Les étudiants du lycée Eiffel bénéficient d'une priorité de location, d'une réduction des frais de dossier. Une vingtaine de logements sont réservés chaque année.



La société **Grand Sud Accueil (GSA)**, résidence **Clos Morlot** (4 rue Docteur Morlot 21000 Dijon) : <http://www.gsa-residences.com>. Les étudiants du lycée Eiffel bénéficient d'une priorité de location, de la gratuité des frais administratifs pour tout contrat classique (1an). Une vingtaine de logements sont réservés **jusqu'au 15 juillet**.